

Le 12 janvier 2005

Madame Claire Blouin  
Madame Anne Forget  
Monsieur Luc Forget  
Ferme Sainte-Catherine enr.  
2285, chemin Sainte-Catherine  
Rock-Forest (Québec) J1N 3B7

N/Réf. : 20-6173-7601

**Objet : Projet de prolongement de l'autoroute 410**

Mesdames,  
Monsieur,

J'ai pris connaissance de votre lettre du 23 novembre 2004 adressée au ministre des Transports, monsieur Yvon Marcoux, concernant les impacts potentiels du projet de prolongement de l'autoroute 410 sur votre exploitation agricole.

Comme nous l'avons indiqué lors des séances d'information publiques tenues au printemps 2004, divers tracés ont été attentivement examinés jusqu'à maintenant. Plusieurs ont dû être rejetés en raison de contraintes techniques ou environnementales trop importantes. Cependant, je vous confirme qu'au moins deux tracés ont été retenus pour analyse détaillée à l'étude d'impact. Un de ces tracés touche votre propriété, alors que l'autre évite complètement le secteur immédiat de la Ferme Sainte-Catherine.

Ces deux tracés feront partie intégrante de la version finale de l'étude d'impact qui sera donc déposée au ministère de l'Environnement (MENV) et au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE). Le ministère des Transports se doit, toutefois, d'indiquer le tracé à privilégier pour la réalisation du projet, et ce, en s'appuyant, entre autres, sur les conclusions de l'étude d'impact.

...2

M<sup>me</sup> Claire Blouin  
M<sup>me</sup> Anne Forget  
M. Luc Forget

- 2 -

2005-01-12

L'ensemble du projet, incluant les deux tracés mentionnés précédemment, devra faire l'objet d'une période d'information et, éventuellement, d'une consultation publique en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement et du Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement. Vous pourrez alors prendre connaissance de l'étude d'impact ainsi que des autres études et analyses effectuées en regard de ce projet.

Il vous sera également possible de soumettre toute question et tout commentaire qui vous sembleront appropriés. À la suite de cette période d'information et de consultation publique, le ministre de l'Environnement fera une recommandation au gouvernement en ce qui concerne, entre autres, le choix du tracé et une décision finale sera prise.

Espérant que ces quelques informations vous seront utiles, je vous prie d'agréer, Mesdames et Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le directeur,



Louis Ferland, Ing.

LF/cd

- c. c. MM. Jean Charest, premier ministre du Québec et député de Sherbrooke
- M<sup>me</sup> Monique Gagnon-Tremblay, vice-première ministre du Québec et députée de Saint-François
- Mme Françoise Gauthier, ministre de l'Agriculture
- M. Alain Roy, directeur, MAPAQ Estrie
- M. Thomas Mulcair, ministre de l'Environnement
- M. Serge Cardin, député fédéral de Sherbrooke
- M. Roger Lefebvre, président, Commission de protection du territoire agricole du Québec
- M. Laurent Pellerin, président, Union des producteurs agricoles du Québec
- M. Noël Landry, président, Union des producteurs agricole de l'Estrie
- M. André Harvey, président, Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
- M. Pierre Morency, président, Les Amis de la Terre, section Estrie